

Politique de l'uniforme scolaire

Politique de l'uniforme scolaire à l'Ecole Internationale Charlemagne

Cette politique est basée sur **la circulaire n°18 de 2024**

- l'uniforme scolaire pour les élèves :

L'école fournit un uniforme scolaire à tous les élèves, composé de 8 pièces : 4 pulls à manches courtes et longues, 2 pulls de sport à manches courtes, 1 pantalon de sport et 1 veste.

Dans le cas où les uniformes ne sont pas disponibles, les spécifications suivantes doivent être respectées :

Type	Couleur	Garçons	Filles
UNIFORME	Bourgogne Ou bleu Avec le symbole de l'école	Pulls à manches longues ou courtes pour tous les niveaux scolaires	Puls à manches longues ou courtes pour tous les niveaux scolaires
		Pantalons ou shorts de sport (pas plus hauts que le genou à partir de la quatrième année)	Pantalon, jupe ou robe qui ne dépasse pas le genou avec un bas pour femme - hela hoop - pour la partie inférieure du corps opaque (lorsque vous portez une jupe ou une robe) Jupe jusqu'au cheville (les chaussettes femme ne sont pas obligatoires - Hilahoub-)
Pull de sport		Pull de sport	
Tenue du sport		Pantalons ou shorts de sport (pas plus hauts que le genou à partir de la quatrième année)	Pantalons ou shorts de sport pour femmes avec chaussettes - Al-Hilahub- (Si vous portez un short)
		Pantalons larges (à partir de la quatrième année)	

- Règlement général des tenues scolaires des élèves de l'Ecole Internationale Charlemagne :

- Engagement à porter l'uniforme scolaire au quotidien.

- Engagement en faveur d'un uniforme scolaire modeste et conforme aux valeurs de la société qatarienne.

- Insister auprès des étudiantes (filles) sur le fait que la qualité des tissus vestimentaires est opaque et ne trace pas les traits du corps dans tous les types de vêtements (uniformes scolaires - uniformes de sport).

- En cas de non-respect de l'uniforme scolaire :

Le non-respect de l'uniforme scolaire ou non-respect de l'apparence générale est considéré comme une infraction du premier degré selon le règlement intérieur de l'école, qui expose l'élève aux procédures suivantes :

Infraction	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure	3 ^{ème} mesure	4 ^{ème} mesure	5 ^{ème} mesure
Non-respect de l'uniforme scolaire	Avertissement verbal Enseignant Assistante de la vie scolaire Responsable de la vie scolaire	Engagement écrit Aviser le tuteur de l'infraction Responsable de la vie scolaire	Convocation des parents Aviser le tuteur de l'infraction Responsable de la vie scolaire	Ne pas laisser l'étudiant entrer en classe et appeler son tuteur pour le ramener chez lui Responsable de la vie scolaire	Si l'infraction se répète au-delà de la quatrième mesure, l'affaire sera soumise à la direction de l'école pour prendre la décision appropriée.
Non-respect de l'apparence générale					

